

PROCES-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 16 mars 2012
dans les locaux du P.A.I.R
à Sélestat

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la Présidence de Mme Brigitte KLINKERT.

Sont présents : Mme KLINKERT, MM. BAUER, CHATON, HABIB, SIMLER.

Représentants de l'administration : Mme KOEHLER, MM. FUCHS, KUCHLER, MARANZANA, (PAIR), M. MARCK (CG 68), M. PINTORE (CG 67), Mme JOUFFROY (Paierie Départementale du Bas-Rhin).

Secrétariat de séance : Mme DROUET.

Rapport d'activité :

Activité opérationnelle du 4^e trimestre 2011 et projets du 1^{er} trimestre 2012.

Activité 1er trimestre 2012					
Dép	Commune	Nature saisine	Aménageur	Superficie (m ²)	Chiffre d'affaires (TTC)
Diagnostics					
67	ERSTEIN - Parc d'Activités du Pays d'Erstein - tranche 2	DAD	Communauté de Communes du Pays d'Erstein	256 860	-
68	RIXHEIM - Rue de la Forêt Noire	DAD	Syndicat de Communes Ile Napoléon	17 000	-
68	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE - Holzackerfeld - 2 ^{ème} tranche	DAD	Commune de Sainte-Croix-en-Plaine	132 447	-
68	NIEDERHERGHEIM - Innere Allmende	DAD	Communauté de Communes Centre Haut-Rhin	93 006	-
67	NORDHEIM - Groupe scolaire et périscolaire	DAD	Communauté de Communes La Porte du Vignoble	10 500	-
67	BERNOLSHEIM - MOMMENHEIM - PDA de la Région de Brumath ZAC - tranche 2	DAD	Communauté de Communes de la Région de Brumath	66 000	-
68	RIQUEWIHR - Abords de l'Hôtel de Ville	PA	Commune de Riquewihr	2 700	-
68	WITTELSHEIM - Rue de Mulhouse - route vers la mine - Carreau Amélie	PA	Commune de Wittelsheim	47 400	-
67	HEGENEY - Zone d'activités	DAD	Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn	55 000	-
68	THANN - 7 place Joffre - Collège Rémy Faesch	DAD	Conseil Général du Haut-Rhin	400	-

67	HOERDT - Lotissement Hippodrome	DAD	Communauté de Communes de la Basse-Zorn	42 000	-
67	OSTHOUSE - Lotissement Kleinfeld	PA	SARL Delta Aménagement	9 370	-
67	DAMBACH-LA-VILLE - Plateforme d'activités d'Alsace Centrale	DAD	Communauté de Communes du Berstein et de l'Ungersberg	15 011	-
67	OBERNAL - Parc d'activités économiques intercommunal	DAD	Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile	153 000	-
			Total diagnostics	900 694 m²	-
Fouilles					
67	DAMBACH-LA-VILLE - Plateforme d'activités d'Alsace Centrale 2 ^{ème} tranche	-	Communauté de Communes du Berstein et de l'Ungersberg	-	1 925 237,08 €
			Total fouilles		1 925 237,08 €

Projets 2 ^{ème} trimestre 2012					
Dép	Commune	Nature saisine	Aménageur	Superficie (m ²)	Chiffre d'affaires (TTC)
Diagnostics					
67	SAVERNE - 22-22a rue de l'Oignon	DAD	OPUS 67	760	
67	STRASBOURG - Bains municipaux Boulevard de la Victoire	DAD	Ville de Strasbourg	7 400	
			Total diagnostics	8 160 m²	-
Fouilles					
68	HORBOURG-WIHR - Lotissement Kreuzfeld II	-	SARL Hopfenfeld		1 257 411,25 €
67	OBERSCHAEFFOLSHEIM - Déviation routière d'Oberschaeffolsheim et Wolfisheim	-	Conseil Général du Bas-Rhin		155 269,26 €
67	BERNOLSHEIM - Plateforme départemental d'activité de la Région de Brumath zone Sud	-	Communauté de Communes de la Région de Brumath		3 993 001,48 €
			Total fouilles		5 405 681,99 €

Mme la Présidente de séance donne la parole à M. KUCHLER qui rend compte succinctement de l'activité opérationnelle du 1^{er} trimestre 2012. 14 diagnostics étaient prévus pour cette période, dont 12 déjà réalisés sur 90 ha, et 8 se sont révélés positifs. Il présente plus particulièrement quatre opérations de diagnostics : Erstein, *Parc d'activité de du Pays d'Erstein*, Sainte-Croix-en-Plaine, *Holzackerfeld, 2^e tranche*, Niederhergheim, *Innere Allmende* et Hégeney, *Zone d'activités*. M. KUCHLER expose ensuite l'activité opérationnelle du 2^e trimestre 2012, dont trois fouilles : Dambach-la-Ville, *Plateforme d'activités d'Alsace centrale 2^{ème} tranche*, Horbourg-Wihr, *Lotissement Kreuzfeld II* et Bernolsheim, *Plateforme d'activité de la région de Brumath zone sud*.

Le conseil d'administration prend acte de ces informations.

📌 **Activité culturelle et patrimoniale.**

Mme la Présidente de séance donne la parole à Mme KOEHLER qui revient sur l'activité culturelle et patrimoniale de ce début d'année 2012.

Un soutien aux collectivités pour la valorisation de leur patrimoine : l'exemple du Château du Hohlandsbourg :

Mme KOEHLER rappelle que le PAIR est investit dans ce projet de valorisation du château. Il apporte son aide et son soutien par un réaménagement des parties archéologiques.

Le CIP d'Andlau :

Mme KOEHLER explique que ce bâtiment, qui appartenait à la Seigneurie au 17^e siècle, fera l'objet d'une étude de son bâti par un agent du PAIR, M. Werlé. Le PAIR contribuera à la conception du discours dédié à l'histoire de cette bâtisse, à l'archéologie du bâti et à l'abbaye d'Andlau.

Le château de l'Engelbourg, à Thann :

La valorisation du site a pour but de mettre en place un parcours allant jusqu'au château, ainsi que de faire une restitution modélisée en 3D.

Projet graffitis au Haut-Koenigsbourg, en partenariat avec la Bibliothèque Humaniste de Sélestat :

Le PAIR intervient dans ce projet de relevés des marques datées entre 1854 et 1899 par une classe de 5^e de ZEP de Sainte-Marie-aux-Mines. Il apporte son aide dans les méthodes appropriées de relevés.

Pour finir, Mme KOEHLER revient sur les manifestations régulières du PAIR : les cycles de conférences, accompagnés de brochures dédiées (par exemple : la conférence qui s'est tenue le 1^{er} mars 2012 à Roeschwoog), les expositions itinérantes de « Vestiges de Voyages » à Strasbourg et Néolithique à Eguisheim.

Un projet de valorisation permanente de la galerie allemande 1^{ère} Guerre Mondiale à Carspach verra aussi le jour en 2012 au musée d'Altkirch.

N° 149 - Finances : Approbation du compte administratif.

L'ensemble des documents relatifs aux comptes administratif, de gestion et à la décision modificative 1 se trouvent en annexe.

Le compte administratif de l'exercice 2011 peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT		
<u>Opérations de l'exercice</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	4 901 073,02 €	4 619 328,66 €
Résultat déficitaire	- 281 744,36 €	
INVESTISSEMENT		
<u>Opérations de l'exercice</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	183 670,71 €	101 788,21 €
Résultat déficitaire	- 81 882,50 €	
RESULTAT GLOBAL	- 363 626,86 €	

Conformément à l'annonce projective de clôture déficitaire du budget, lors du débat d'orientation budgétaire du CA du 27 septembre 2011, l'exercice 2011 s'achève sur un déficit en fonctionnement de près de 364 000,00 €.

Cette situation attendue depuis 2010 s'explique de la manière suivante :

- des ripages entre exercices budgétaires, entre les produits des opérations et les charges liées à l'exécution des opérations. C'est-à-dire des dépenses liées à la

réalisation des opérations qui sont supportées sur un exercice N, alors que les recettes correspondantes qui peuvent être encaissées sur les exercices budgétaires N-1 ou a contrario N+1, voire N+2. Par exemple dans le cas du diagnostic de la LGV Rhin-Rhône, le produit de la redevance d'archéologie préventive a été encaissé sur l'exercice 2010 (370 000 €), alors que les opérations de terrain et le rendu du rapport ont été réalisés en 2011. De même pour les opérations de fouilles, durant lesquelles, l'activité de terrain se concentre sur quelques mois et génère entre 50 et 60% des recettes de l'opération, alors que le solde correspondant aux phases d'études et de rédaction des rapports peut s'étaler sur deux années supplémentaires. A cela, il convient d'ajouter que la part des recettes de la phase terrain couvre avant tout les charges liées aux terrassements réalisés par nos prestataires, part qui peut varier selon la nature des vestiges et la taille de l'opération entre 35 et 75% des recettes.

Cette situation est inhérente au découpage de l'activité opérationnelle depuis 2008/2009, premiers exercices où nous avons été confrontés à des phases d'études importantes, même si ces dernières ont pu être en partie compensées jusqu'en 2010, par l'augmentation de l'activité opérationnelle et donc des effectifs.

- des tarifs journaliers qui ne couvraient plus nos charges de fonctionnement. La mission de contrôle de gestion menée en 2010 par la SOGEX a fait apparaître la nécessité de revoir à la hausse nos tarifs journaliers de l'ordre de 40% jusqu'en 2014, pour couvrir en intégralité les charges de l'activité opérationnelle soumis au secteur concurrentiel, nos coûts directs et indirects de fonctionnement ; les subventions des départements devant couvrir les missions de service public.
- la prise en charge intégrale du financement de l'exposition « Vestiges de Voyages » qui, sur les exercices 2010 et 2011, représente pour le PAIR une charge de 120 000 €, hors charges de personnel.

S'agissant du déficit d'investissement, il concerne, à l'instar des années précédentes, la poursuite du renouvellement du parc informatique et surtout le développement des projets applicatifs de gestion de l'activité.

Malgré tout, ce résultat ne doit pas masquer un résultat global cumulé excédentaire depuis la création de l'établissement qui s'établit à 665 138,69 €.

Considérant que Monsieur Le Président a normalement administré au cours de l'exercice 2011 les finances de l'établissement en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Le Conseil d'Administration

APPROUVE à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes.

N° 150 - Finances : Approbation du compte de gestion.

Le Compte de Gestion est établi par le comptable de la collectivité et retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif. Ces deux comptes doivent être conformes en tous points.

Le Conseil d'Administration réuni sous la Présidence de Madame Brigitte KLINKERT, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010

Après s'être assuré que le payeur départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Payeur départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 151 - Finances : Approbation de la Décision Modificative 1 (DM1).

La Décision Modificative 1 a pour objet d'affecter le résultat final de l'exercice 2011, d'une part, et de procéder à des ajustements budgétaires pour tenir compte de l'activité en cours.

L'affectation du résultat 2011 n'a aucune conséquence sur le montant du budget à 7 706 356 €.

En fonctionnement, les mouvements des crédits (-19 500,00 € sur la ligne de crédit consacrée aux terrassements) servent d'une part à abonder les chapitres qui portent les intérêts de l'emprunt lié au projet de construction du nouveau Centre Archéologique et d'autre part des annulations de titre de redevance du fait de dégrèvements accordés par la DRAC (11 000,00 €).

De même en investissement, la décision modificative porte sur l'inscription du capital de l'emprunt bonifié auprès de la banque Européenne d'investissement, l'inscription du déficit d'investissement et des ajustements sur les crédits d'investissement matériel.

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration

APPROUVE cette décision modificative,

ADOpte à l'unanimité,

N° 152 - Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs : transformation de poste.

M. MARANZANA garde la parole pour les délibérations concernant les Ressources Humaines.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- transformer le poste de M. Philippe KUCHLER, chef du Service Archéologie et Recherches Scientifiques, d'attaché de conservation du patrimoine en poste d'attaché principal administratif.

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Mme Brigitte KLINKERT, après avoir entendu l'ensemble des modifications proposées au tableau des effectifs,

ADOpte à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs.

N° 153 - Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs : augmentation du nombre des emplois saisonniers.

Le PAIR dispose actuellement d'un volant de 8 emplois saisonniers qui ne peuvent donc être recrutés que sur une période de 6 mois maximum, sans possibilité de renouvellement de contrat. Toutefois, compte tenu du niveau de l'activité opérationnelle sur l'année en cours, ces 8 emplois ne suffiront pas à compléter les effectifs des équipes de fouilles en techniciens d'opération. Cette situation contraint l'établissement de pouvoir porter à 12 le nombre total d'effectifs saisonniers sur un exercice. La charge correspondant au recrutement de ces 2 emplois en équivalent temps plein, sera intégralement couverte par le produit des fouilles sur lesquelles les saisonniers seront affectés.

En conséquence :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du niveau d'activité opérationnelle d'archéologie préventive élevé, il y a lieu, de créer quatre emplois saisonniers de techniciens d'opérations à temps complet ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **DECIDE** de créer quatre emplois saisonniers de techniciens d'opérations à compter du 1^{er} avril 2012.
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 40 heures/semaine.
- **DECIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des assistants de conservation du patrimoine
- **MODIFIE** le tableau des emplois permanents de l'établissement en conséquence,
- **CHARGE** l'autorité d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion,
- **HABILITE** l'autorité à recruter quatre agents contractuels pour pourvoir ces emplois (*contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois*).

N° 154 - Ressources Humaines : Modification de l'adhésion au logiciel de paie AGIRHE.

Lors de sa création en 2007, il avait été demandé par courrier au Centre de Gestion du Bas-Rhin, de pouvoir bénéficier du logiciel « AGIRHE paye », pour traiter l'ensemble des éléments de rémunération de l'établissement.

Cet applicatif avait été retenu dans le cadre d'une démarche de partenariat pour le développement de la solution logicielle, à titre gracieux. Fin 2010, la solution étant arrivée à maturité, une convention de mise à disposition pour l'année 2011, à titre gracieux, avait été signée avec le Centre de Gestion, étant entendu qu'à l'issue de cette première période les conditions de mise à disposition pourraient être revues.

Par délibération du 29 novembre 2011, le Centre de Gestion a fixé pour le PAIR une participation financière de 350 € à compter du 1^{er} janvier 2012 pour la mise à disposition, la maintenance et les évolutions du logiciel « AGIRHE paye ».

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de l'applicatif, le Centre de Gestion nous demande de confirmer par délibération notre adhésion aux nouvelles conditions de sa mise à disposition.

En conséquence :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Le Président expose :

- *Considérant la nécessité pour le PAIR de disposer d'un logiciel de traitement des éléments de rémunération des agents de l'établissement ;*
- *Considérant que le Centre de Gestion propose la mise à disposition de l'application informatique « AGIRHE paye », dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;*
- *Considérant la 1^{ère} convention de mise à disposition et de maintenance du logiciel « AGIRHE paye », à titre gracieux pour l'année 2011 ;*
- *Considérant la proposition d'avenant modifiant les conditions de mise à disposition et de maintenance du logiciel « AGIRHE paye », le Centre de Gestion propose les conditions suivantes :*

Participation financière

➤ *350 € par an à compter du 1^{er} janvier 2012.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des nouvelles conditions de mise à disposition du logiciel « AGIRHE paye » auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

AUTORISE Monsieur le Président à souscrire à la convention du 15 mars 2011.

N° 155 - Ressources Humaines : Modification des conditions de souscription à l'assurance groupe statutaire.

Le Conseil d'Administration du 25 septembre 2009 avait donné mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la passation d'un marché d'assurance statutaire couvrant les absences pour maladie, maternité, accident du travail des agents de l'établissement.

L'assureur Groupama Alsace avait été retenu pour une première période couvrant les exercices 2010-2013. Celui-ci ayant fait défaut, le Centre de Gestion a repassé un marché avec l'assureur Axa par l'intermédiaire du courtier Yvelin pour la période 2012 à 2015.

Aujourd'hui, pour pouvoir bénéficier de la prestation, le Centre de Gestion demande de délibérer pour confirmer le choix d'adhérer aux nouvelles conditions d'assurance.

En conséquence :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Président expose :

- Considérant la nécessité pour le PAIR de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Considérant la délibération en date du 02 mars 2009 ayant donné mandat au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de l'établissement ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 celui-ci a retenu l'assureur AXA et le courtier YVELIN et propose les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 3,85 % ➤ Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

- Taux : 1,00 % ➤ Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

- ✓ Contrat en capitalisation
- ✓ Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2012
- ✓ Durée du contrat : 4 ans

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 ;

AUTORISE Monsieur le Président à souscrire un contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 auprès de l'assureur AXA et le courtier YVELIN selon les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 3,85 % ➤ Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

- Taux : 1,00 % ➤ Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de quatre ans.

PRECISE que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration

APPROUVE le choix du nouveau contrat groupe statutaire,

ADOpte à l'unanimité,

N° 156 - Projet de construction PAIR/CCE : Acquisition du terrain de construction du futur centre archéologique.

Mme la Présidente de séance donne la parole à M. FUCHS qui expose les modalités d'acquisition du terrain pour la construction du futur Centre Archéologique/CCE.

Les résultats de l'étude de stratégie immobilière ayant démontré la pertinence d'engager une construction neuve pour le futur Centre Archéologique qui regroupera les services de l'établissement et les fonctions d'un Centre de Conservation et d'Etudes des collections archéologiques régionales (CCE), l'établissement a recherché des opportunités foncières sur la Commune de Sélestat.

Un terrain répondant aux besoins a été identifié au lieu-dit *Tanzmatt*, situé sur la rive droite de l'Ill, entre le complexe des Tanzmatten et l'Agence Culturelle d'Alsace.

Il appartient à la Ville de Sélestat. D'une superficie de 2.26 ha, il a été proposé d'en détacher une parcelle d'1 ha pour les besoins actuels et futurs de l'établissement.

Vu l'estimation des besoins foncières de l'établissement,
Vu l'estimation de France Domaines en date du 29 février 2012,
Vu l'accord obtenu avec la Ville de Sélestat et sa prise en charge de la viabilisation,

il est proposé

- d'acquérir le terrain au prix de 220 000 €, soit 2 200 € l'are,
- de demander à la ville d'en assurer le découpage parcellaire,
- de demander à la ville d'assurer la viabilisation à ses frais,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration,

ADOpte cette proposition et donne mandat pour procéder à la signature de l'acte de vente avec la ville de Sélestat.

Projet de construction PAIR/ CCE :

⚡ Point d'étape

Lancement du projet :

La fin de l'année 2011 a vu l'attribution de plusieurs marchés permettant d'engager le projet dans sa phase opérationnelle :

- Maîtrise d'ouvrage déléguée à la société Icade
- Elaboration du programme à la société Abcd
- Mission Ergonomie du travail à la société Actions Industrie

Pour le trimestre à venir, voici les éléments significatifs du calendrier du projet :

- Le projet d'acquisition de la parcelle sera examiné par le Conseil Municipal de Sélestat le 29 mars. Dès lors l'acte de vente pourrait être signé avant le 8 avril.

- Le programme technique détaillé doit être approuvé au mois d'avril.
- Le concours de maîtrise d'œuvre doit être lancé au mois d'avril.

Conventions avec l'Etat

Le 3 janvier 2012, le Préfet a signé la convention portant sur la création d'un CCE Alsace, convention qui détermine les modalités de fonctionnement de la future structure et la participation financière de l'Etat pour un montant forfaitaire de quatre millions d'euros.

La convention financière additionnelle, qui déterminera les modalités précises du financement du Ministère de la Culture à cette opération et de l'échéancier des versements devrait être proposée à la signature du Préfet avant la mi-avril.

Le Conseil d'Administration,

PREND ACTE de ces informations et du calendrier proposé.

Divers :

Mme la Présidente de séance conclut en remerciant l'ensemble des membres de leur présence.

La date du prochain Conseil d'Administration est arrêtée au jeudi 21 juin 2012 à 14h30.

La séance est levée à 15 heures 45.

Pour le Président,
La Présidente de séance,



Brigitte KLINKERT